

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 464**29 avril 2003****SOMMAIRE**

4 Advice, S.à r.l., Bertrange	22231	IT-Investor.Com Fund, Sicav, Luxembourg.....	22230
Artemoda S.A., Luxembourg	22231	Izeda Holding S.A., Luxembourg	22234
Artemoda S.A., Luxembourg	22231	Izeda Holding S.A., Luxembourg	22234
Belfry, S.à r.l., Luxembourg	22263	K.P.B. Immobilière S.A., Luxembourg.....	22247
Belmore, S.à r.l., Luxembourg	22226	K.P.B. Immobilière S.A., Luxembourg.....	22249
Belvaux Holding S.A., Luxembourg	22254	Laurasia Holding S.A., Mamer	22251
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	22243	Laurasia Holding S.A., Mamer	22252
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg.....	22243	Leather Luxembourg S.A., Luxembourg	22271
(La) Comodonna Properties, S.à r.l.	22229	Lormet S.A., Luxembourg.....	22244
Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Inves- tissement et Participation S.A., Luxembourg. ...	22253	Mazfin S.A., Luxembourg	22255
Copan Holding S.A., Luxembourg	22246	Meta-Agent Software, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..	22264
Crystal Bull Investments S.A., Luxembourg.....	22270	MGP Services, S.à r.l., Luxembourg	22264
Crystal Bull Investments S.A., Luxembourg.....	22271	Munai-Impex Holding S.A., Luxembourg.....	22249
Dalby Industries Holding S.A., Luxembourg.....	22272	Munai-Impex Holding S.A., Luxembourg.....	22264
Detec Holding S.A., Luxembourg.....	22272	Myorigo, S.à r.l., Luxembourg.....	22237
Deutsche Postbank Asset Management S.A., Sen- ningerberg	22227	Naus Management S.A., Luxembourg.....	22246
Duston, S.à r.l., Luxembourg	22272	Nexis S.A., Luxembourg	22229
DWBG S.A., Donker-Wellens Beteiligungsgesell- schaft S.A., Luxembourg.....	22235	Noël Pons, S.à r.l., Luxembourg	22256
E. Excel Export, S.à r.l., Luxembourg	22250	Novalex Gestion, S.à r.l., Luxembourg.....	22260
Essor et Développement, S.à r.l., Luxembourg ..	22233	Ocarina S.A., Luxembourg	22250
Excell Life International S.A., Luxembourg.....	22229	(D')Orsay Luxembourg S.A., Luxembourg	22255
Excell Life International S.A., Luxembourg.....	22229	Pioscor Investments S.A.H., Luxembourg.....	22253
Finbel Re S.A., Luxembourg	22226	Quarks Investment, S.à r.l., Luxembourg	22253
Finbel Re S.A., Luxembourg	22226	Rec-Man, S.à r.l., Luxembourg	22254
Finsevi S.A., Luxembourg	22247	Sal S.A., Luxembourg	22243
G. Finance S.A., Luxembourg	22244	Samgwym Holdings S.A., Luxembourg	22226
GIP Dachfonds, Sicav, Luxembourg	22262	Semit International S.A. Holding, Luxembourg ..	22253
Global Ventures S.A., Luxembourg	22249	Seven Seas S.A., Luxembourg.....	22230
Global Ventures S.A., Luxembourg	22249	Sky Com International S.A., Luxembourg.....	22244
Global Ventures S.A., Luxembourg	22249	Société de Développement Agora, S.à r.l., Esch- sur-Alzette	22250
Hantec, S.à r.l., Belvaux.....	22254	Sogenal Europe, Sicav, Luxembourg	22255
Hantec, S.à r.l., Belvaux.....	22255	Tiesco Lux S.A., Luxembourg	22247
Hess Collection S.A., Luxembourg.....	22245	TLW Holding S.A., Luxembourg	22252
ID-Web, S.à r.l., Mamer	22250	TLW Holding S.A., Luxembourg	22252
Invest Signs S.A.H., Luxembourg.....	22234	Treningen Participations S.A., Luxembourg.....	22245
Isodon Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	22227	Treningen Participations S.A., Luxembourg.....	22245
		Wemulux, S.à r.l., Itzig	22263
		Wemulux, S.à r.l., Itzig	22263
		Xepa, S.à r.l., Luxembourg	22246
		Xepa, S.à r.l., Luxembourg	22246

SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.933.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

SAMGWYM HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(015365.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

FINBEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.518.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société,
qui s'est tenue à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, le jeudi 20 mars 2003.*

1.a. L'Assemblée décide de renommer pour une durée d'un an comme administrateurs:

- M. Marc Speeckaert
- M. Michel Vermaerke
- M. Lucien Scheuren
- M. Paul Mousel
- M. Olivier Moumal
- M. Claude Weber

b. L'Assemblée décide également d'augmenter le nombre d'administrateurs de six à sept.

c. L'Assemblée décide de nommer comme administrateur supplémentaire Monsieur Mark Rigolle, demeurant à 2018, Antwerpen, Belgiëlaan 141 bus 7.

d. L'Assemblée décide de fixer la durée du mandat des sept administrateurs à un an, soit à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2003.

2. L'Assemblée confirme le mandat de ERNST & YOUNG comme Réviseur d'Entreprises qui est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015416.3/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

FINBEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.518.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Signature.

(015417.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

BELMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.984.

Le bilan au 5 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(015781.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

DEUTSCHE POSTBANK ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 50.134.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2002, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang, der Lagebericht, der Bericht der Rechnungsprüfer sowie der Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 17. März 2003, die in Luxemburg am 14. April 2003, Ref. LSO-AD02881, wurden im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 16. April 2003.

Luxemburg, den 16. April 2003.

DEUTSCHE POSTBANK ASSET MANAGEMENT S.A.

J. Begas / G. Berke

(015442.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

ISODON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.702.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;
ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Heisdorf.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;
ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 2. La société prend la dénomination de ISODON HOLDING, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SELINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 2 (deux) certificats de 1 (une) action, portant le numéro 147 et 148 de la société anonyme du droit de

la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), constituée par acte notarié numéro 4145 reçu en date du 26 juin 2002, enregistrée en date du 1^{er} juillet 2002 à The Public Registry Office of Panama, Department of Mercantile, Microjacket 419310, Document 363031.

b) EUROLUX MANAGEMENT S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) représentées par 2 (deux) certificats de 1 (une) action, portant le numéro 149 et 150 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 4 (quatre) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence desdites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 18.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 36.800,- (trente-six mille huit cents Euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cent quarante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise J.H. VAN LEUVENHEIM S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au R. C. S. de Luxembourg, Section B numéro 89.456.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.H. Van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, vol. 138S, fol. 59, case 5. – Reçu 423,44 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

J. Elvinger.

(015543.3/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

LA COMODONNA PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 51.522.

Monsieur A. Toson a démissionné de son poste de gérant de la société LA COMODONNA PROPERTIES, S.à r.l., domiciliée avenue Victor Hugo, 82, L-1740 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2000.

En effet, depuis sa mise à la retraite du 1^{er} janvier 2001, il n'assume plus de mandat de gérant et/ou d'administrateur.

Enfin, le siège de la société n'est plus à l'adresse du 82, avenue Victor Hugo à Luxembourg depuis le 1^{er} janvier 2001.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 7 avril 2003.

A. Toson.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015516.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.132.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD00400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Signature.

(015607.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.132.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD00402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Signature.

(015606.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

NEXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 78.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 avril 2003.

F. Molitor.

(015797.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

SEVEN SEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 72.042.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2002

L'an deux mille deux (2002) le 15 décembre, à 14.30 heures, s'est tenue à son siège social une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme SEVEN SEAS S.A.

L'ordre du jour de la séance est le suivant:

- 1) Exercice 1999, approbation des comptes
- 2) Exercice 2000, approbation des comptes
- 3) Exercice 2001, approbation des comptes
- 4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

La séance s'est ouverte sous la présidence de Maître Alain S. Garros, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Pezzera, demeurant à Luxembourg.

Le président choisit comme scrutateur Monsieur Claude Karp, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle les membres du bureau et les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Monsieur le président constate que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires tous présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution - Comptes de l'exercice 1999

Après avoir analysé les comptes de l'exercice 1999, l'assemblée générale approuve ces comptes. La société était sans activité en 1999 et n'a dégagé aucun résultat.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la décision d'accepter la résolution.

Deuxième résolution - Comptes de l'exercice 2000

Après avoir analysé les comptes de l'exercice 2000, l'assemblée générale approuve ces comptes, clôturés avec une perte. La société était sans activité en 2000. La perte, due aux frais et intérêts bancaires de l'exercice 2000, est reportée sur l'exercice 2001.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la décision d'accepter la résolution.

Troisième résolution - Comptes de l'exercice 2001

Après avoir analysé les comptes de l'exercice 2001, l'assemblée générale approuve ces comptes, clôturés avec une perte. La société était sans activité en 2001. La perte, due aux frais et intérêts bancaires de l'exercice 2001, est reportée sur l'exercice 2002.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la décision d'accepter la résolution.

Quatrième résolution - Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour, conformément à l'article 72 de la loi modifiée du 10 août 1915, dont quitus.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la décision d'accepter la résolution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur / Les Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015517.2/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

IT-INVESTOR.COM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.574.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

F. Waltzing / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(015518.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

ARTEMODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.383.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 novembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 25 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Silvano Gerani, industriel, 6, Via Renzi à Cattolica (Italie);

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015521.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

ARTEMODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.383.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature.

(015519.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

4 ADVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 92.716.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Els Recking-Wouters, employée privée, née le 3 novembre 1959, à Veere, Pays-Bas, demeurant à L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber,

ici représentée par Monsieur Marcel Recking, désigné ci-après,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 avril 2003.

2.- Monsieur Marcel Recking, licencié en sciences économiques appliquées, né le 5 septembre 1951, à Luxembourg, demeurant à L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 4 ADVICE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toute activité de conseils économiques et financiers, conseil en gestion et organisation d'entreprises, travaux de comptabilité, le conseil et l'organisation de formations et séminaires, la réalisation de recherches et d'études économiques et de gestion, ainsi que toutes autres activités connexes susceptibles de compléter et d'améliorer les services de la société.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent trente-cinq euros (EUR 135,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1) Madame Els Recking-Wouters, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Marcel Recking, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Assemblée générale

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marcel Recking, licencié en sciences économiques appliquées, né le 5 septembre 1951, à Luxembourg, demeurant à L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la société est établi à L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Recking, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 37, case 11. – Reçu 135 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(015608.4/230/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 58.565.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2003.

Signature.

(015762.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.310,46.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 58.565.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., («la société»), en date du 10 avril 2003 que l'associé unique a approuvé les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2002 et a donné décharge pleine et entière à Monsieur Edmond Nicolay pour sa fonction de gérant de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015765.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

IZEDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.578.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

(015625.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

IZEDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.578.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 7 avril 2003*

Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

Les mandats de Moncef Ben Haj Salem, Liliane Thibodeaux et Georges Benazet, administrateurs, et le mandat de Jean-Paul Weisgerber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 se compose comme suit:

- Moncef Ben Haj Salem, administrateur de sociétés, demeurant à 42, rue Mameranus; L-8249 Mamer,
- Liliane Thibodeaux, administrateur de sociétés, demeurant à 42, rue Mameranus; L-8249 Mamer,
- Georges Benazet, administrateur de sociétés, demeurant à Maison 10; L-9744 Deiffelt.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 est:

- Jean-Paul Weisgerber, comptable, demeurant à 378, route de Thionville, L-5884 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

IZEDA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015624.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

INVEST SIGNS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.396.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2003 a renommé:

1) Administrateurs

- M. Estevam Julio Varga Junior, économiste, demeurant à Limeira, São Paulo (Brazil), Rua Alaor Custódio de Oliveira, 336,

- Mrs Maria Elisabete Mecatte Varga, économiste, demeurant à Limeira, São Paulo (Brazil), Rua Alaor Custódio de Oliveira, 336

- Mr. Luiz Antonio Cesar Assunção, directeur de société, demeurant à Limeira, São Paulo (Brazil), Rua Alaor Custódio de Oliveira, 336,

- Mrs Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

2) Commissaire aux comptes

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008. Luxembourg, le 28 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015711.3/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

DWBG S.A., DONKER-WELLENS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.778.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Maître François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse;

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de Maître Pierre Metzler, avocat, né le 28 décembre 1969, à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse;

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 mars 2003,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de DONKER-WELLENS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., en abrégé DWBG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

La société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux Euro (EUR 2,-) chacune et intégralement libérées.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

Art. 7. Les héritiers, légataires, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer d'aucune manière dans son administration.

Art. 8. La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

La durée du mandat des administrateurs est de une année, ils sont rééligibles. L'assemblée générale des actionnaires peut les révoquer à tout moment.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour engager la société. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à condition que la moitié au moins des membres soit présente ou représentée.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble, soit de telle partie des activités sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.

Art. 11. L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pour exercer une surveillance sur la société.

Leur mandat est de une année, ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment.

L'assemblée fixe leur rémunération.

Si le nombre des commissaires ou des réviseurs d'entreprise est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprises manquants.

Lorsque la société remplira les conditions requises par la loi et que la présence d'un réviseur d'entreprises devienne indispensable, le mandat des commissaires aux comptes s'éteindra à la plus prochaine assemblée générale ordinaire suivant la date de nomination du ou des premiers réviseurs d'entreprises.

Inversement, si la société n'est plus tenue de maintenir le mandat des réviseurs d'entreprises, il pourra être mis fin à leur mandat lors de l'Assemblée générale ordinaire constatant cet état et nommant un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société qui figurent à l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement de plein droit, le 15 décembre à 14.00 heures au siège de la société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.

Art. 14. L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 15. Pour l'exécution des présents statuts, tous les actionnaires, administrateurs ou commissaires de la société font élection de domicile au siège social de la société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront être faites valablement.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se remettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2004.

2) L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en 2004.

Souscription et Libération

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1.- M ^e Metzler, préqualifié	EUR 15.500,-	EUR 15.500,-	7.750
2.- M ^e Brouxel, préqualifié.	EUR 15.500,-	EUR 15.500,-	7.750
Total	EUR 31.000,-	EUR 31.000,-	15.500

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de 1.400,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des premiers administrateurs est fixé à trois.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Maître Albert Wildgen, avocat, né le 13 juin 1953, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

b.- Maître Pierre Metzler, avocat, né le 28 décembre 1969, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

c.- Maître François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966, à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing), S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 88.833,

4) Les mandats des premiers administrateurs, respectivement du commissaire aux comptes, expireront exceptionnellement à la prochaine assemblée générale ordinaire.

5) Le siège de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Brouxel, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, vol. 16CS, fol. 85, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 mars 2003.

P. Decker.

(016330.4/206/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MYORIGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.777.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fourth day of February.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Jyrki Sakari Hallikainen, director of company, born in Kemi (Finland) on June 6, 1961, residing at avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgium,

2. Ms. Unna Elsa Maaria Hallikainen, without profession, born in Oulu on December 22, 1989, residing at avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgium, minor of age, duly represented by her legal representative Mr Jyrki Hallikainen prenamed,

3. Ms. Saana Maaren Kristiina Hallikainen, without profession, born in Oulu on July 17, 1991, residing at avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgium, minor of age, duly represented by her legal representative Mr Jyrki Hallikainen prenamed,

4. Mr Uula Tuomas Sakari Hallikainen, without profession, born in Oulu on April 28, 1996, residing at avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgium, minor of age, duly represented by his legal representative Mr Jyrki Hallikainen prenamed.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and between all those who may become members in the future, a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of MYORIGO, S.à r.l.

Art. 2. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of board of managers, if need be.

Art. 4. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

In general, the corporation may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred and fifty euros (EUR 12,550.-) represented by five hundred and two (502) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

These corporate units have been subscribed as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Paid-in Capital	Number of Shares
Jyrki Hallikainen	3,775	3,775	151
Unna Hallikainen	2,925	2,925	117

Saana Hallikainen	2,925	2,925	117
Uula Hallikainen	2,925	2,925	117
Total	12,550	12,550	502

All the units have been fully paid up in cash by the subscribers so that the amount of twelve thousand five hundred fifty euros (EUR 12,550.-) is at the free disposal of the corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

Art. 8. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole members which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole members and the corporation represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the corporation has at least two members, The corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the corporation's capital.

In case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In such case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole members or of one of the members will not bring the corporation to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the corporation.

Title III. Administration

Art. 12. The corporation shall be managed by a sole manager or by a board of managers composed of at least two managers who need not be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The manager or the board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the manager or the board of managers and of the members.

In case of a board of managers, the latter shall meet upon call by the chairman, at the place indicated in the notice of meeting.

In case of a board of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers, if need be.

Art. 15. The manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the manager or the board of managers.

The manager or the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. The corporation will be bound by (i) the single signature of the sole manager or (ii) by joint signature of a Signature B manager with a Signature A manager or (iii) by the single signature of a Signature A manager or (iv) by the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the manager or by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the corporation and shall terminate on December 31st, of the year two thousand three.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the manager or the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager or the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the creditors of the corporation are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (1,750.- EUR).

Extraordinary general meeting

Then the members of the corporation, representing the entire subscribed capital, have met in extraordinary general meeting and immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is at, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- 2) The number of manager is fixed 1 (one).
- 3) The following person is appointed manager for an unlimited period:
Mr Jyrki Sakari Hallikainen, previously named.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddrei, am vierundzwanzigsten Februar.
Vor uns Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Jyrki Sakari Hallikainen, Direktor, wohnhaft in avenue des Chasseurs 57, B-1410 Waterloo, Belgien, geboren am 6. Juni 1961 in Kemi (Finnland).

2. Fräulein Unna Elsa Maaria Hallikainen, ohne Stand, wohnhaft in avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgien, minderjährig, geboren zu Oulu (Finnland), am 22. Dezember 1989, hier vertreten durch Herrn Jyrki Hallikainen, gesetzlicher Vertreter.

3. Fräulein Saana Maaren Kristiina Hallikainen, ohne Stand, wohnhaft in avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgien, minderjährig, geboren zu Oulu (Finnland), am 17. Juli 1991, hier vertreten durch Herrn Jyrki Hallikainen, gesetzlicher Vertreter.

4. Herr Uula Tuomas Sakari Hallikainen, ohne Stand, wohnhaft in avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgien, minderjährig, geboren zu Oulu (Finnland), am 28. April 1996, hier vertreten durch Herrn Jyrki Hallikainen, gesetzlicher Vertreter.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt aufzunehmen.

Titel I. Bezeichnung - Dauer - Sitz - Zweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem Zeichner und all jenen Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (societe a responsabilite limitee), unter der Bezeichnung MYORIGO, S.à r.l., gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Filialen oder andere Niederlassungen können entweder in Luxemburg oder im Ausland durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder des Verwaltungsrats eröffnet werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz beliebiger Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb sowie die Übertragung beliebiger Aktien, Obligationen, Schuldscheine, Wechsel und anderer Wertpapiere auf dem Wege des Erwerbs und der Zeichnung bzw. des Verkaufs und Tauschs oder anderweitig sowie der Besitz, die Verwahrung, Entwicklung und Verwaltung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder beliebigen Unternehmung finanzieller, industrieller oder gewerblicher Natur in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und solche Unternehmungen in jeder Form, also auch durch Kredite und Garantien, unterstützen.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, welche den obengenannten Zweck fördern oder ergänzen.

Titel II. Gesellschaftskapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.550,-) festgelegt, eingeteilt in fünfhundertzwei (502) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Diese Anteile werden wie folgt gezeichnet:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	einbezahltes Kapital	Anzahl der Anteile
Jyrki Hallikainen	3.775	3.775	151
Unna Hallikainen	2.925	2.925	117
Saana Hallikainen	2.925	2.925	117
Uula Hallikainen	2.925	2.925	117
Total	12.550	12.550	502

Sämtliche Gesellschaftsanteile wurden integral durch die Zeichner in bar einbezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.550,-) der Gesellschaft fortan zur freien Verfügung steht, worüber dem beurkundenden Notar der entsprechende Nachweis erbracht wurde.

Art. 6. Jede ordnungsmässige Hauptversammlung der Gesellschafter wird die Gesamtheit der Mitglieder der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäss einberufenen Hauptversammlung der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschaftern angenommen.

Das Gesellschaftskapital und die sonstigen Satzungsbestimmungen können jederzeit durch den alleinigen Gesellschafter oder durch die Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft durch einstimmigen Beschluss ändern.

Falls alle Gesellschafter an der Hauptversammlung der Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme in der ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil anerkennen; falls ein Anteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte des betreffenden Anteils aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt ein anteilmässiges, im direkten Verhältnis zur der Gesamtzahl der bestehenden Anteile, am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle der Hauptversammlung zuerkannten Befugnisse. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters, die unter Anwendung des ersten Absatzes gefasst werden, werden in einem Protokoll festgehalten oder schriftlich niedergelegt.

Ebenfalls werden die Verträge, welche zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der von ihm vertretenen Gesellschaft eingegangen werden, in einem Protokoll festgehalten oder schriftlich niedergelegt. Diese letztgenannte Vorschrift findet auf die laufenden Geschäfte, die unter normalen Bedingungen abgeschlossen werden, keine Anwendung.

Art. 9. Falls die Gesellschaft wenigstens zwei Gesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter, die mindestens dreiviertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Todesfall eines Gesellschafters, ist die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens dreiviertel (3/4), der den Überlebenden gehörende Rechte vertreten, unterlegen. In diesem Fall bedarf es jedoch keiner Zustimmung, falls die Gesellschaftsanteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Insolvenz des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter werden in keiner Weise die Beendigung der Gesellschaft zur Folge haben.

Art. 11. Aus keinem Grund und in keinem Fall sind die Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters befugt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft versiegeln zu lassen.

Titel III. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen einzigen Geschäftsführer oder durch einen Rat der Geschäftsführer von mindestens zwei Geschäftsführern verwaltet, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung der Gesellschafter, die über ihre Befugnisse, Bezüge und die Dauer des Mandates entscheiden, ernannt und abberufen.

Art. 13. Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss, und der dafür verantwortlich sein wird, die Protokolle der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer und der Hauptversammlungen der Gesellschafter zu fertigen.

Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden auf Einberufung durch den Vorsitzenden, an dem in der Einberufung festgesetzten Ort stattfinden.

Für den Fall einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer hat eine schriftliche Mitteilung von jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer an jeden Geschäftsführer wenigstens vierundzwanzig Stunden vor der vorgesehenen Stunde für die Sitzung zu erfolgen, ausser im Falle von Dringlichkeit, in diesen Fällen müssen die Umstände in der Einberufung erläutert werden.

Es kann auf diese Einberufung durch Einverständnis per Schreiben oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, oder per email von jedem Geschäftsführer verzichtet werden. Eine spezielle Einberufung wird nicht notwendig sein für eine Sitzung des Rates der Geschäftsführer, welche zu einer Stunde und an einem Ort, die in einem vorausgehenden Arbeitsplan des Rates der Geschäftsführer festgehalten worden waren, stattfinden soll.

Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer durch eine schriftliche oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax oder per Email gegebene Vollmacht an einen anderen Geschäftsführer handlungsfähig werden.

Stimmen können ebenfalls schriftlich per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax oder per Email abgegeben werden.

Der Rat der Geschäftsführer kann nur ordnungsgemäss beraten und handeln, wenn wenigstens die Mehrzahl der Geschäftsführer an der Sitzung des Rates der Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Rates der Geschäftsführer werden mit Stimmenmehrheit, der an einer solchen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Entscheidungen, welche von allen Geschäftsführern gutgeheissen und unterschrieben wurden, werden die gleiche Wirkung als die Beschlüsse, die in einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer getroffen wurden, haben.

Art. 14. Die Protokolle der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden vom Vorsitzenden oder im Falle seiner Abwesenheit vom pro tempore Vorsitzenden, welcher den Vorsitz einer solchen Sitzung übernommen hat, unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge solcher Protokolle, welche vor Gericht oder anderswo vorgezeigt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterschrieben.

Art. 15. Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer hat die weitestgehendsten Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen der Gesellschaft und in deren Interesse, vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführer oder des Rates der Geschäftsführer.

Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solcher Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorherigen Einverständnis der Hauptversammlung der Gesellschafter, an einen oder mehrere Geschäftsführer oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom Rat der Geschäftsführer festgelegt werden, beraten. Er kann ausserdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch (i) die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder (ii) durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Unterschrift B mit einem Geschäftsführer der Unterschrift A oder (iii) durch die Einzel-Unterschrift von einem Geschäftsführer der Unterschrift A oder (iv) durch die Einzelunterschrift oder die gemeinsame Unterschrift der Person oder Personen, welcher(n) solche Vertretungsmacht von dem alleinigen Geschäftsführer oder dem Rat der Geschäftsführer übertragen werden wird, verpflichtet.

Art. 17. Die Geschäftsführer gehen in der Ausübung ihres Mandats keinerlei persönlichen Verpflichtungen hinsichtlich der von der Gesellschaft eingegangenen Verbindlichkeiten ein. Als Bevollmächtigte der Gesellschaft haften sie lediglich für die korrekte Ausführung ihrer Aufgaben.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft wird am ersten Januar eines jeden Jahres beginnen und am einunddreissigsten Dezember enden, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnen wird und am 31. Dezember zweitausendundzwei enden wird.

Art. 19. Der Jahresabschluss wird von dem Geschäftsführer oder vom Rat der Geschäftsführer am Ende eines jeden Geschäftsjahres aufgestellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt werden. Vom Nettogewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet werden. Dieser Abzug wird nicht mehr zwingend sein, sobald die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Geschäftsführers oder des Rates der Geschäftsführer wird die Hauptversammlung der Gesellschafter darüber entscheiden, wie über den Nettogewinn verfügt werden wird.

Vorschüsse auf Dividenden können unter folgenden Bedingungen ausbezahlt werden:

- 1) der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer stellt einen Zwischenabschluss auf;
- 2) dieser Zwischenabschluss zeigt eine positive Bilanz auf, einschliesslich der vorgetragenen Gewinne;
- 3) die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden auszuschütten, ist anlässlich einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung gefasst worden;
- 4) die Zahlungen erfolgen nachdem die Gesellschaft die Sicherheit erhalten hat, dass Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht berührt werden.

Titel IV. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator(en) (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können), die durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung der Gesellschaft entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird, erfolgen.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung bestimmt wurden, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr 1.750,- EUR abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann trat nach Gründung der Gesellschaft die eingangs erwähnte Person, die das gesamte Stammkapital vertritt, zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammen, und fassten einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxemburg
- 2) Die Anzahl der Geschäftsführer ist 1 (eins).
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Jyrki Sakari Hallikainen, vorbenannt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiennit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Hesperingen.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Hallikainen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 27, case 8. – Reçu 125,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 28. März 2003

G. Lecuit.

(016343.2/220/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.905.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(015642.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.923.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2003, le Conseil d'Administration de la société BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le «General Partner» de la société BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. est: BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A.

jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2004:

2. Il a été décidé d'affecter les résultats de la façon suivante:

«Mr. Cook, voting on behalf of the stockholders, approved the following distribution of profits:

- Set up a special reserve for USD 552,194.- in order to benefit from the Net Worth Tax reduction;

- Pay a dividend of USD 623.35 per share out of the free reserve and of the 2002 profit.

This amount will be paid on Monday April 7, 2003.

- Set up a free reserve of USD 100.-»

Luxembourg, le 14 avril 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015644.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

SAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 80.844.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2003 que:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002;

- Le siège de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la SAL S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015836.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

SKY COM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.586.

—
Assemblée générale extraordinaire
Liquidation volontaire du 15 avril 2003

L'an deux mille trois, le quinze avril.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SKY COM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence Esch-sur-Alzette, en date du 3 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 330 du 5 mai 2001.

Avec capital social de trente et un mille euros (31.000,- €), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- €) chacune entièrement souscrites et libérées.

Inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.586.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sayada Thierry, gérant de la société, demeurant à F-93260 Les Lilas, 10 rue des Bruyères.

Et qui désigne comme secrétaire Madame Lucile Chevallier, employée privée, demeurant à F-57440 Algrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Alexandra Villain, employée privée, demeurant à F-57970 Yutz.

Le bureau étant ainsi constituée Monsieur le Président expose:

I.- L'ordre du jour:

- 1.- Nomination du liquidateur.
- 2.- Liquidation volontaire.

II.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Sayada Thierry, liquidateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de la dissolution de la société avec réunion des parts en une main détenues par Monsieur Sayada Thierry.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Fait à Luxembourg, au siège social de la société, en date qu'en tête des présentes.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03501. – Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015423.4/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

LORMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 11, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 67.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

(015621.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

G. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 19.970.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour la société

Signature

(015776.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

TRENINGEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.028.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

(015627.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

TRENINGEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.028.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 28 février 2003*

Les comptes clôturés au 30 juin 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2002.

La cooptation de Frédéric Muller en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Les mandats de Pascale Loewen, Marion Muller et Frédéric Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 se compose comme suit:

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
 - Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
 - Frédéric Muller, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg.
- Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2008 est:
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

TRENINGEN PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015626.3/717/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

HESS COLLECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 128, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.013.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 27 décembre 2002*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Max Lienhard, chief executive officer, demeurant à Muri (Suisse),

- Monsieur Marius Grossrieder, Betriebsökonom f.H, demeurant à Ittigen (Suisse), en remplacement de Monsieur Donald Hess, démissionnaire

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015922.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

COPAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.173.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mars 2003*

Monsieur De Bernardi Alexis, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

COPAN HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015655.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

NAUS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.481.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 avril 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

NAUS MANAGEMENT S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015658.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

XEPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.519.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

(015882.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

XEPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.519.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire
de l'associé unique qui s'est tenue le 7 avril 2003*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de XEPA, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015889.2/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

FINSEVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.811.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 mars 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Paoletti Vittorio et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

FINSEVI S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015679.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

TIESCO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2003

Monsieur Fabio Venegoni, né le 5 mai 1963 à Milan (Italie), commercialista, demeurant à Piazzale Cadorna N° 6, I-20123 Milano est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

TIESCO LUX S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015683.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

K.P.B. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.535.

L'an deux mille trois, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme K.P.B. IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 81.535, constituée suivant acte reçu le 26 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 2001, page 46634 dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 3 juin 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Samuel Akdime, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vitor Silva, commerçant, demeurant à Syren.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cinq cents (500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transformations des actions représentant le capital social, en actions nominatives, création d'un registre des actionnaires qui sera tenu au siège social et modification afférente de l'article (8) des statuts.

2.- Création d'un droit de préemption au profit des actionnaires en cas de cession d'actions, et modification afférente de l'article neuf (9) des statuts.

3.- Déclaration des actionnaires attestant de la destruction effective de tous titres ou actions au porteur ayant pu être émises ou matérialisées. Constat de la nouvelle répartition du capital et du remplacement des anciennes actions par des actions nominatives.

4.- Divers.

Première résolution

L'assemblée décide que les actions composant le capital social sont et seront exclusivement nominatives.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Les actions sont nominatives.

La Société émettra uniquement des confirmations d'inscription au registre représentant les actions nominatives qui représentent les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants payés sur chacune de ces actions, la cession d'actions et les dates de telles cessions.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un droit de préemption au profit des actionnaires de la société en cas de cessions d'actions.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution l'assemblée décide de modifier neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les 15 (quinze) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la phrase trois du paragraphe cinq de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de 15 (quinze) jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions à un prix de rachat qui est fixé chaque année par l'assemblée générale après adoption du bilan; ce point doit être porté à l'ordre du jour. En aucun cas le prix de rachat ne pourra être inférieur au plus bas de la valeur nominale de l'action ou l'actif net par action. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à l'assemblée générale suivante et ne peut être modifié entre-temps que par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requises pour les modifications des statuts.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter de la demande de cession. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

La cession d'une action sera effectuée par une déclaration de cession écrite inscrite au registre des actionnaires; cette déclaration de cession devra être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs nécessaires pour agir dans ce sens. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession qui apparaîtront satisfaisantes à la Société.»

Troisième résolution

Par suite des résolutions qui précèdent, les actionnaires attestent de la destruction effective de tous titres ayant pu matérialiser des actions au porteur, et du remplacement des anciennes actions par des actions nominatives.

En suite de ces déclarations, l'assemblée constate la nouvelle répartition du capital social, ci-après reproduite:

KPB INVESTMENT, deux cent soixante-quinze actions	275
Vitor Silva, cent vingt-cinq actions	125
Lex Thielen, cent actions	100
Total: cinq cents actions	<u>500</u>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Thielen, S. Akdime, V. Silva, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 16CS, fol. 79, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

J. Elvinger.

(015662.2/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

K.P.B. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.535.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(015665.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

MUNAI-IMPEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.679.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 décembre 2002

Le mandat des 3 administrateurs est renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

KPMG Fides Peat, CH-1206 Genève, 14 Chemin de Normandie, a été nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016248.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

GLOBAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.727.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(015769.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

GLOBAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.727.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(015770.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

GLOBAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.727.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(015773.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

ID-WEB, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8221 Mamer, 11, rue Cunégonde.

R. C. Luxembourg B 83.562.

—
Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 20 mars 2003 à Luxembourg

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

De transférer le siège:

de L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers

à L-8221 Mamer, 11, rue Cunégonde

Pour le Bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016033.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGORA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4008 Esch-sur-Alzette, Site de Belval.

R. C. Luxembourg B 78.126.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2002 au siège social de la société

Il résulte de l'assemblée que:

- la démission de Mme Maryse Scholtes, Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe, demeurant à L-1711 Luxembourg, 1, rue Bernard Haal, en tant que membre du conseil de gérance de la société est acceptée. L'assemblée a donné décharge à Mme Maryse Scholtes,

- M. Marc Sunnen, Attaché au Gouvernement, domicilié à L-5770 Weyler-la-Tour, 22, rue des Forges est nommé comme nouveau membre du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016034.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

E. EXCEL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 47.129.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(016036.3/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

OCARINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 59.595.

—
Extrait de la résolution unique du conseil d'administration de la Société du 7 avril 2003

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société le 7 avril 2003 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg avec effet au 13 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015745.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

LAURASIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 15.268.

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LAURASIA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 15.268, constituée suivant acte notarié en date du 14 juillet 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 19 octobre 1977. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 770 du 22 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant L-4140 Esch-sur-Alzette, 5, rue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Béatrice Ksaiss-Nousse, employée privée, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

2.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

3.- Nomination des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes.

4.- Transfert du siège social.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- la société anonyme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 38.991;

- la société anonyme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 38.990;

- la société anonyme HARBOURG TRUST AND MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, R. C. Luxembourg B 38.977.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer la siège social de L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey à L- 8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le deuxième alinéa du premier article et l'article onze des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Mamer. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Mamer indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de mars à neuf heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vigneron, B. Ksaiss-Nousse, B. Parmentier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, vol. 138S, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

F. Baden.

(015793.4/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

LAURASIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 15.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(015794.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

TLW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.142.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(015890.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

TLW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.142.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires qui s'est tenue le 28 mars 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TLW HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer la perte de l'exercice de 20.952,45 Euros dans le compte perte à reporter
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

T. van Dijk

Director

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015891.2/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.418.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING

Signatures

Administrateurs

(016258.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

**COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.890.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION S.A.

Signatures

Administrateurs

(016259.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PIOSCOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.753.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

PIOSCOR INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(016260.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

QUARKS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.504.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue de manière extraordinaire en date du 4 avril 2003*

- Les démissions de Monsieur Alain Heinz et Monsieur Joseph Mayor en tant que gérants de la société QUARKS INVESTMENT, S.à r.l. sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats.

- La nomination de M. Yves-Michel Deloche en tant que gérant de la société QUARKS INVESTMENT, S.à r.l. est acceptée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015782.3/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

BELVAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.780.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

BELVAUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(016261.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

REC-MAN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.457.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

REC-MAN

Signature / Signature

Gérant (Catégorie A) / Gérant (Catégorie B)

(016262.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

HANTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4475 Belvaux, 91, rue d'Oberkorn.
R. C. Luxembourg B 90.527.

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Norbert Hansen, commerçant, demeurant à L-4475 Belvaux, 91, rue d'Oberkorn;
- 2.- Monsieur Robert Teck, employé privé, demeurant à L-5659 Mondorf-les-Bains, 28, route de Burmerange.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HANTEC, S.à r.l., avec siège social à L-5659 Mondorf-les-Bains, 14, route de Burmerange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 30 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 127 du 7 février 2003, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 90.527.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Norbert Hansen, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- à Monsieur Robert Teck, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5659 Mondorf-les-Bains, 14, route de Burmerange à L-4475 Belvaux, 91, rue d'Oberkorn.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Belvaux.»

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: N. Hansen, R. Teck, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 16CS, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 avril 2003.

T. Metzler.

(015726.3/222/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

HANTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4475 Belvaux, 91, rue d'Oberkorn.

R. C. Luxembourg B 90.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 avril 2003.

T. Metzler.

(015727.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

MAZFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.303.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

MAZFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(016264.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

D'ORSAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 47.930.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour la société

Signature

(015779.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

SOGENAL EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 31.450.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour SOGENAL EUROPE

SOCIETE GENERAL BANK & TRUST Luxembourg

L'Agent Domiciliaire

Signatures

(015861.3/045/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

NOËL PONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.782.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-first of March.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NANTERRE TE, NANTERRE TX et NANTERRE G Senc, the registration of which being actually in progress, a company with registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal,
here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,
by virtue of a proxy given in London and Boston, on March 20, 2003.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The company is incorporated under the name of NOËL PONS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at three hundred and eighty-seven thousand (387,000.-) euros (EUR) represented by fifteen thousand four hundred and eighty (15,480) shares with a par value of twenty-five (25.-) euros (EUR) each. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time «ad nutum» with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member. In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by NANTERRE TE, NANTERRE TX et NANTERRE G Senc, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of three hundred and thirty-seven thousand (387,000.-) euros is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2003.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand two hundred (6,200.-) euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The named managers of the company for an undetermined period are:

a) Mr Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, residing in L-4247 Esch/Lallange, 108, route de Mondercange;

b) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

c) Mr Tom Blumenthal, company director, born on February 13, 1959, in Los Angeles, California, USA, with professional address at 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

The company is validly bound by the joint signature of two managers.

However for day-to-day management the company is validly bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8th floor.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NANTERRE TE, NANTERRE TX et NANTERRE G Senc, en cours d'inscription au registre de commerce, une société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres et Boston, le 20 mars 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de NOËL PONS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-sept mille (387.000,-) euros (EUR) représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingts (15.480) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps «ad nutum» avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par NANTERRE TE, NANTERRE TX et NANTERRE G Senc, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de trois cent quatre-vingt-sept mille (387.000,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille deux cents (6.200,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Bruxelles, demeurant à L-4247 Esch/Lalange, 108, route de Mondercange;

b) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

c) Monsieur Tom Blumenthal, administrateur de sociétés, né le 13 février 1959, à Los Angeles, Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Toutefois pour les affaires de gestion courante la société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8^{ième} étage.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 26, case 7. – Reçu 3.870 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(016349.3/230/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

NOVALEX GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 92.748.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- Monsieur Edouard-Pierre Decoster, retraité, né à Roubaix (France), le 27 juin 1943, demeurant à CH-1009 Pully, 58D, avenue du Général Guizan, ici représenté par Mademoiselle Sofia DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration annexée aux présentes.

- La société MIRABE LIMITED, établie et ayant son siège à Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à George Town, Cayman Islands, sous le numéro CR 108777, ici représentée par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration annexée aux présentes.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er}. - Forme - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les comparants et parmi tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées une société à responsabilité limitée (la «Société»), qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par celles du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives respectives, en particulier celle du 28 décembre 1992 sur la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut prendre la qualité d'associé commandité dans une société en commandite par actions et exercer la fonction de gérant dans cette même société.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés dans lesquelles elle a des participations, tous concours, prêts, avances ou garanties ou de toute autre manière. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts. La société peut emprunter sous toutes les formes.

La société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers ou de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société peut notamment détenir des intérêts dans NOVALEX S.C.A., une société en commandite par actions et agir en qualité de gérant de cette société.

Art. 3. La Société prend la dénomination de NOVALEX GESTION, S.à r.l.

Art. 4. Le siège principal de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'Assemblée générale des associés.

Si la société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10.

1. La cession en cas d'associé unique:

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés:

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés statuant à l'unanimité.

3. La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour les cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 11. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. - Gestion

Art. 13. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, désignés et révocables par les associés sans indications des raisons à l'assemblée générale des associés.

Le gérants ou les gérants a/ont les pouvoirs les plus étendus (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés) pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du ou des gérants.

Le nombre de gérants, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul membre du conseil de gérance ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérants aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Titre V.- Exercice - Bilan - Distributions

Art. 15. L'exercice social débute le premier janvier de chaque année et se termine au trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, il sera procédé à l'établissement du bilan ainsi que du compte des pertes et profits de la Société.

Le solde créditeur du compte des pertes et profits, déduction faite des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Cette dotation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital émis, mais devra reprendre jusqu'à la reconstitution intégrale du fonds de réserve, au cas où celui-ci, à quelque moment et pour quelque raison que ce soit, aurait été entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI.- Dissolution

Art. 17. La Société ne se trouvera pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un de ses membres.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera opérée par le ou les gérant(s) en place ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. Le ou les liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus amples en vue de la réalisation de l'actif et de la liquidation du passif.

Le solde actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés au prorata du nombre de parts détenues.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés aux présents statuts, les associés se réfèrent aux lois en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera en date de ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur Edouard-Pierre Decoster, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	999
2. La société MIRABE LIMITED, prénommée, une part sociale	1
Total: mille parts sociales	1.000

La somme de vingt-cinq mille euros (€ 25.000) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge en raison de sa constitution, ont été évalués à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Résolutions

Immédiatement après les statuts de la Société ainsi arrêtés, les membres représentant l'intégralité du capital ont pris les décisions suivantes.

1.- Sont nommés gérants la Société pour une période illimitée:

- La société SGA SERVICES S.A., avec siège social au L-2520 Luxembourg, 39 allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 76.118.

- La société MIRABE LIMITED, établie et ayant son siège à Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman Islands, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à George Town, Cayman Islands, sous le numéro CR 108777.

2.- Le siège social de la Société est établi à: 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2003, vol. 886, fol. 87, case 6. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2003.

F. Kessler.

(015932.3/219/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

GIP DACHFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 76.480.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour GIP DACHFONDS

SOCIETE GENERAL BANK & TRUST Luxembourg

L'Agent Domiciliaire

Signatures

(015862.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

BELFRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.997.

Le bilan au 5 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(015784.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

WEMULUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren.

H. R. Luxemburg B 74.173.

Im Jahre zweitausenddreißig, den ersten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Peter Weber, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Forst 15;
 - 2) Herr Manfred Müller, Dipl.- Betriebswirt, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, Flurweg 14,
- hier vertreten durch Herrn Peter Weber, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 1. April 2003, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die hiervor bezeichneten Komparenten erklären, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WEMULUX, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg sind.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 21. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 347 vom 16. Mai 2000.

Diese Erschienenen erklären zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, welche folgende Tagesordnung hat, zusammenzutreten:

Tagesordnung:

Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren.

Als dann fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Itzig zu verlegen.

Infolgedessen wird Artikel 5, Absatz 1 wie folgt abgeändert:

Art. 5. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Itzig.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Weber, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 17CS, fol. 29, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 9. April 2003.

F. Baden.

(015755.4/200/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

WEMULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren.

R. C. Luxembourg B 74.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(015757.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

META-AGENT SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 74.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 avril 2003.

F. Molitor.

(015799.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

MUNAI-IMPEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.679.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

(015971.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MGP SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.776.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fourth day of February.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Jyrki Sakari Hallikainen, director of company, born in Kemi (Finland) on June 6, 1961, residing at avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgium;

2. Ms. Unna Elsa Maaria Hallikainen, without profession, born in Oulu on December 22, 1989, residing at avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgium, minor of age, duly represented by her legal representative Mr Jyrki Hallikainen prenamed,

3. Ms. Saana Maaren Kristiina Hallikainen, without profession, born in Oulu on July 17, 1991, residing at avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgium, minor of age, duly represented by her legal representative Mr Jyrki Hallikainen prenamed,

4. Mr Uula Tuomas Sakari Hallikainen, without profession, born in Oulu on April 28, 1996, residing at avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgium, minor of age, duly represented by his legal representative Mr Jyrki Hallikainen prenamed.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and between all those who may become members in the future, a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of MGP SERVICES, S.à r.l.

Art. 2. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of board of managers, if need be.

Art. 4. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

In general, the corporation may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550.-) represented by five hundred and two (502) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

These corporate units have been subscribed as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Paid-in Capital	Number of Shares
Jyrki Hallikainen	3,775	3,775	151
Unna Hallikainen	2,925	2,925	117
Saana Hallikainen	2,925	2,925	117
Uula Hallikainen	2,925	2,925	117
Total	12,550	12,550	502

All the units have been fully paid up in cash by the subscribers so that the amount of twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550.-) is at the free disposal of the corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

Art. 8. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole members which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole members and the corporation represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the corporation has at least two members, The corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the corporation's capital.

In case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In such case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole members or of one of the members will not bring the corporation to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the corporation.

Title III. Administration

Art. 12. The corporation shall be managed by a sole manager or by a board of managers composed of at least two managers who need not be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The manager or the board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the manager or the board of managers and of the members.

In case of a board of managers, the latter shall meet upon call by the chairman, at the place indicated in the notice of meeting.

In case of a board of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers, if need be.

Art. 15. The manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the manager or the board of managers.

The manager or the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. The corporation will be bound by (i) the single signature of the sole manager or (ii) by joint signature of a Signature B manager with a Signature A manager or (iii) by the single signature of a Signature A manager or (iv) by the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the manager or by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the corporation and shall terminate on December 31st, of the year two thousand three.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the manager or the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5 %) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the corporation.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager or the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the creditors of the corporation are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750.- EUR).

Extraordinary general meeting

Then the members of the corporation, representing the entire subscribed capital, have met in extraordinary general meeting and immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is at, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- 2) The number of managers is fixed 1 (one).
- 3) The following person is appointed manager for an unlimited period:

Mr Sakari Jyrki Hallikainen, previously named.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddrei, den vierundzwanzigsten Februar.

Vor uns Notar Gérard Lecuit Notar, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Jyrki Sakari Hallikainen, Direktor, wohnhaft in avenue des Chasseurs 57, B-1410 Waterloo, Belgien, geboren am 6. Juni 1961 in Kemi (Finnland)

2. Fräulein Unna Elsa Maaria Hallikainen, ohne Stand, wohnhaft in avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgien, minderjährig, geboren zu Oulu (Finnland) am 22. Dezember 1989, hier vertreten durch Herrn Jyrki Hallikainen, gesetzlicher Vertreter.

3. Fräulein Saana Maaren Kristiina Hallikainen, ohne Stand, wohnhaft in avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgien, minderjährig, geboren zu Oulu (Finnland), am 17. Juli 1991, hier vertreten durch Herrn Jyrki Hallikainen, gesetzlicher Vertreter.

4. Herr Uula Tuomas Sakari Hallikainen, ohne Stand, wohnhaft in avenue des Chasseurs, 57, B-1410 Waterloo, Belgien, minderjährig, geboren zu Oulu (Finnland) am 28. April 1996, hier vertreten durch Herrn Jyrki Hallikainen, gesetzlicher Vertreter.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt aufzunehmen.

Titel I. Bezeichnung - Dauer - Sitz - Zweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem Zeichner und all jenen Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (societe a responsabilite limitee), unter der Bezeichnung MYORIGO, S.à.r.l., gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden. Filialen oder andere Niederlassungen können entweder in Luxemburg oder im Ausland durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder des Verwaltungsrats eröffnet werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz beliebiger Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb sowie die Übertragung beliebiger Aktien, Obligationen, Schuldscheine, Wechsel und anderer Wertpapiere auf dem Wege des Erwerbs und der Zeichnung bzw. des Verkaufs und Tauschs oder anderweitig sowie der Besitz, die Verwahrung, Entwicklung und Verwaltung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder beliebigen Unternehmung finanzieller, industrieller oder gewerblicher Natur in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und solche Unternehmungen in jeder Form, also auch durch Kredite und Garantien, unterstützen.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, welche den obengenannten Zweck fördern oder ergänzen.

Titel II. Gesellschaftskapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundertfünfzig Euros (EUR 12.550,-) festgelegt, eingeteilt in fünfhundertzwei (502) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Diese Anteile werden wie folgt gezeichnet:

Gesellschafter	gezeichnetes		Anzahl der Anteile
	Kapital	einbezahltes Kapital	
Jyrki Hallikainen	3.775	3.775	151
Unna Hallikainen	2.925	2.925	117
Saana Hallikainen	2.925	2.925	117
Uula Hallikainen	2.925	2.925	117
Total	12.550	12.550	502

Sämtliche Gesellschaftsanteile wurden integral durch die Zeichner in bar einbezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12,550,-) der Gesellschaft fortan zur freien Verfügung steht, worüber dem beurkundenden Notar der entsprechende Nachweis erbracht wurde.

Art. 6. Jede ordnungsmässige Hauptversammlung der Gesellschafter wird die Gesamtheit der Mitglieder der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäss einberufenen Hauptversammlung der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschaftern angenommen.

Das Gesellschaftskapital und die sonstigen Satzungsbestimmungen können jederzeit durch den alleinigen Gesellschafter oder durch die Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft durch einstimmigen Beschluss ändern.

Falls alle Gesellschafter an der Hauptversammlung der Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme in der ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil anerkennen; falls ein Anteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte des betreffenden Anteils aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt ein anteilmässiges, im direkten Verhältnis zur der Gesamtzahl der bestehenden Anteile, am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle der Hauptversammlung zuerkannten Befugnisse. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafter, die unter Anwendung des ersten Absatzes gefasst werden, werden in einem Protokoll festgehalten oder schriftlich niedergelegt.

Ebenfalls werden die Verträge, welche zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der von ihm vertretenen Gesellschaft eingegangen werden, in einem Protokoll festgehalten oder schriftlich niedergelegt. Diese letztgenannte Vorschrift findet auf die laufenden Geschäfte, die unter normalen Bedingungen abgeschlossen werden, keine Anwendung.

Art. 9. Falls die Gesellschaft wenigstens zwei Gesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Todesfall eines Gesellschafter, ist die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel (3/4), der den Überlebenden gehörende Rechte vertreten, unterlegen. In diesem Fall bedarf es jedoch keiner Zustimmung, falls die Gesellschaftsanteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Ehepartner übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Insolvenz des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter werden in keiner Weise die Beendigung der Gesellschaft zur Folge haben.

Art. 11. Aus keinem Grund und in keinem Fall sind die Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafter befugt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft versiegeln zu lassen.

Titel III. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen einzigen Geschäftsführer oder durch einen Rat der Geschäftsführer von mindestens zwei Geschäftsführern verwaltet, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung der Gesellschafter, die über ihre Befugnisse, Bezüge und die Dauer des Mandates entscheiden, ernannt und abberufen.

Art. 13. Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss, und der dafür verantwortlich sein wird, die Protokolle der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer und der Hauptversammlungen der Gesellschafter zu fertigen.

Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden auf Einberufung durch den Vorsitzenden, an dem in der Einberufung festgesetzten Ort stattfinden.

Für den Fall einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer hat eine schriftliche Mitteilung von jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer an jeden Geschäftsführer wenigstens vierundzwanzig Stunden vor der vorgesehenen Stunde für die Sitzung zu erfolgen, ausser im Falle von Dringlichkeit, in diesen Fällen müssen die Umstände in der Einberufung erläutert werden.

Es kann auf diese Einberufung durch Einverständnis per Schreiben oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, oder per email von jedem Geschäftsführer verzichtet werden. Eine spezielle Einberufung wird nicht notwendig sein für eine Sitzung des Rates der Geschäftsführer, welche zu einer Stunde und an einem Ort, die in einem vorausgehenden Arbeitsplan des Rates der Geschäftsführer festgehalten worden waren, stattfinden soll.

Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer durch eine schriftliche oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax oder per Email gegebene Vollmacht an einen anderen Geschäftsführer handlungsfähig werden.

Stimmen können ebenfalls schriftlich per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax oder per Email abgegeben werden.

Der Rat der Geschäftsführer kann nur ordnungsgemäss beraten und handeln, wenn wenigstens die Mehrzahl der Geschäftsführer an der Sitzung des Rates der Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.. Die Beschlüsse des Rates der Geschäftsführer werden mit Stimmenmehrheit, der an einer solchen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Entscheidungen, welche von allen Geschäftsführern gutgeheissen und unterschrieben wurden, werden die gleiche Wirkung als die Beschlüsse, die in einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer getroffen wurden, haben.

Art. 14. Die Protokolle der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden vom Vorsitzenden oder im Falle seiner Abwesenheit vom pro tempore Vorsitzenden, welcher den Vorsitz einer solchen Sitzung übernommen hat, unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge solcher Protokolle, welche vor Gericht oder anderswo vorgezeigt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterschrieben.

Art. 15. Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer hat die weitestgehendsten Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen der Gesellschaft und in deren Interesse, vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführer oder des Rates der Geschäftsführer.

Der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solcher Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorherigen Einverständnis der Hauptversammlung der Gesellschafter, an einen oder mehrere Geschäftsführer oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom Rat der Geschäftsführer festgelegt werden, beraten. Er kann ausserdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch (i) die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder (ii) durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Unterschrift B mit einem Geschäftsführer der Unterschrift A oder (iii) durch die Einzel-Unterschrift von einem Geschäftsführer der Unterschrift A oder (iv) durch die Einzelunterschrift oder die gemeinsame Unterschrift der Person oder Personen, welcher(n) solche Vertretungsmacht von dem alleinigen Geschäftsführer oder dem Rat der Geschäftsführer übertragen werden wird, verpflichtet.

Art. 17. Die Geschäftsführer gehen in der Ausübung ihres Mandats keinerlei persönlichen Verpflichtungen hinsichtlich der von der Gesellschaft eingegangenen Verbindlichkeiten ein. Als Bevollmächtigte der Gesellschaft haften sie lediglich für die korrekte Ausführung ihrer Aufgaben.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft wird am ersten Januar eines jeden Jahres beginnen und am einunddreissigsten Dezember enden, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnen wird und am 31. Dezember zweitausendundzwei enden wird.

Art. 19. Der Jahresabschluss wird von dem Geschäftsführer oder vom Rat der Geschäftsführer am Ende eines jeden Geschäftsjahres aufgestellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt werden. Vom Nettogewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet werden. Dieser Abzug wird nicht mehr zwingend sein, sobald die Rücklage zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Geschäftsführers oder des Rates der Geschäftsführer wird die Hauptversammlung der Gesellschafter darüber entscheiden, wie über den Nettogewinn verfügt werden wird.

Vorschüsse auf Dividenden können unter folgenden Bedingungen ausbezahlt werden:

- 1) der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer stellt einen Zwischenabschluss auf;
- 2) dieser Zwischenabschluss zeigt eine positive Bilanz auf, einschliesslich der vorgetragenen Gewinne;
- 3) die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden auszuschütten, ist anlässlich einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung gefasst worden;
- 4) die Zahlungen erfolgen nachdem die Gesellschaft die Sicherheit erhalten hat, dass Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht berührt werden.

Titel IV. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator(en) (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können), die durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung der Gesellschaft entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird, erfolgen.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung bestimmt wurden, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr 1.750,- EUR abgeschätzt.

Ausserordentliche generalversammlung

Alsdann trat nach Gründung der Gesellschaft die eingangs erwähnte Person, die das gesamte Stammkapital vertritt, zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammen, und fasste einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxemburg
- 2) Die Anzahl der Geschäftsführer ist 1 (eins).
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Jyrki Sakari Hallikainen, vorbenannt

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen

Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Hesperingen.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet.: J. Hallikainen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 1385, fol. 27, case 7. – Reçu 125,50 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 28. März 2003

G. Lecuit.

(016340.4/220/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

**CRYSTAL BULL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 56.315.

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CRYSTAL BULL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.315, constituée suivant acte notarié en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 du 3 décembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 701 du 30 août 2001.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et se doter de statuts conformes à ceux d'une société de participations financières avec effet au 1^{er} janvier 2003.

2) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante.

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3) Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter des statuts conformes à ceux d'une société de participations financières pleinement imposable avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède les articles 2 et 15 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 17CS, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

F. Baden.

(015747.4/200/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

CRYSTAL BULL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 56.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(015751.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

LEATHER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 84.645.

Par la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 7 avril 2003:

- Décharge est accordée à KPMG pour l'exercice de leur mandat en tant que commissaire aux comptes de la société du 11 novembre 2001 au 6 novembre 2002;

- La nomination de PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes est acceptée et ratifiée avec effet au 6 novembre 2002.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015844.3/631/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

DUSTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.002.

Le bilan au 5 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(015801.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

DALBY INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 77.527.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. Februar 2003 hervor dass:

In Kenntnis davon, dass Herrn Claude Schmitz sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt hat, beschließt die Generalversammlung, das frei gewordene Mandat vorläufig durch Herrn John Seil, wohnhaft in Luxemburg, zu besetzen, der das Mandat hiermit annimmt. Sein Mandat endet nach der jährlichen Hauptversammlung von 2006.

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxemburg, gewählt an Stelle von MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Luxembourg, den 10. April 2003.

Pour extrait conforme

DALBY INDUSTRIES HOLDING S.A.

Unterschrift

Ein Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015838.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

DETEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.885.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 mars 2003*

Monsieur Innocenti Federico, Monsieur Arno' Vincenzo et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

DETEC HOLDING S.A.

F. Innocenti / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015848.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.
